FOYER RURAL
QUINT
FONSEGRIVES

CERTIFICAT MEDICAL

1-Objet :

Dans le cadre du Foyer Rural de Quint-Fonsegrives, votre section offre à ses adhérents une activité physique **hors compétition.** Le foyer Rural de Quint-Fonsegrives exige un certificat médical pour ces activités.

2-Descriptif :

Dans une recherche de sécurisation de vos pratiques physiques, le Foyer Rural de Quint-Fonsegrives exige un certificat médical selon les conditions décrites ci-dessous :

- Adhésion d'un nouvel adhérent : celui-ci doit fournir un certificat médical, de moins d'un an à la date de la demande de la carte d'adhésion.
  Ce certificat devra porter la mention suivante : à ce jour, je n'ai pas constaté de contre-indication à la pratique de ……. (mentionner l'activité).

- Pour un renouvellement, inutile de fournir un nouveau certificat médical, vos adhérents auront pour seule et unique mission de répondre au questionnaire de santé annuel (référence CERFA 15699*01) joint ci-après.
  Si celui-ci est favorable (c'est àdire toutes cases « non » cochées), ils n'auront pas besoin de retourner chez le médecin pour fournir un nouveau certificat médical.
  Toutefois ils devront attester sur l'honneur (date et signature peut être à ajouter sur la fiche d'adhésion) qu'ils ont répondu négativement à toutes les questions du document CERFA 15699*01.
  Au-delà d'une période de trois ans (3 ans), l'adhérent devra se rendre chez son docteur afin d'obtenir un nouveau certificat.

3-Sections concernées :

Culture en chemin	Danse du Monde	Montagne
Cyclo	Danse Modern'Jazz	Taichi
Danse du monde	Gym entretien	Yoga
Danse classique	Gym Forme	

REMARQUE :

Le document CERFA 15699*01 contient des données confidentielles. En conséquence vous ne pouvez pas exiger que l'adhérent vous le fournisse.
La procédure de renouvellement est cassée dans le cas d'arrêt d'activité pendant 30 jours suite à des problèmes de santé. Dans ce cas il est nécessaire de fournir un nouveau certificat médical.